

# Bref

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

## LES LICENCES PROFESSIONNELLES

### Les voies étroites de la professionnalisation à l'université

*Créée en 1999, la licence professionnelle est la dernière étape en date d'un processus visant à développer l'offre de formation professionnalisante au sein de l'université. Elle repose sur trois grands principes : « l'innovation pédagogique, la mixité des publics et le partenariat avec les milieux professionnels ». Des principes qui ont parfois quelques difficultés à entrer dans les faits. Dans leur grande majorité, les licences professionnelles sont en effet mises en place à l'initiative des enseignants, les représentants du monde professionnel y jouent le plus souvent un rôle secondaire et elles accueillent essentiellement des étudiants titulaires d'un DUT ou d'un BTS. Si la création de la licence professionnelle n'a pas eu tous les effets escomptés, elle a néanmoins permis d'introduire de nouveaux cadres de mise en œuvre des formations professionnelles, notamment dans les UFR (unités de formation et de recherche).*

---

Susceptible d'être proposée et dispensée par toutes les composantes de l'université, la licence professionnelle a été conçue par le ministère de l'Éducation nationale pour répondre tout à la fois aux besoins en qualifications des entreprises, à la demande des étudiants et aux « stratégies de développement » des universités. Pensée comme un moyen de transformer le fonctionnement universitaire, elle s'appuie sur trois principes essentiels : l'innovation pédagogique, la mixité des publics et surtout le partenariat avec les milieux professionnels ». Pour répondre à ce dernier impératif, un dispositif innovant d'habilitation a été institué : les projets de création de licences professionnelles sont évalués par une Commission nationale d'expertise composée de manière paritaire, au sein de laquelle les représentants des organisations professionnelles d'employeurs et des syndicats de salariés ont une place équivalente à celle des représentants universitaires. Par conséquent, l'importance du rôle joué traditionnellement par le corps universitaire dans le processus d'habilitation – via les experts pédagogiques de l'Administration – se trouve minorée au profit d'acteurs extérieurs à l'université.

Critère déterminant de la procédure d'évaluation, le « partenariat » avec le monde économique est donc devenu une nécessité pour élaborer et assurer la faisabilité du projet de création d'une licence professionnelle. Cette nouvelle modalité de sélection des projets n'est pas sans conséquence : en 2000, lors de la première campagne d'habilitation des li-

ences professionnelles, seul un tiers des 500 projets de création présentés a reçu un avis favorable, alors que cette proportion est de plus de deux tiers pour les DESS.

L'essentiel des licences professionnelles a été créé par des UFR (unités de formation et de recherche) et des IUT (instituts universitaires de technologie). La diversité de l'offre élaborée par ces deux types de composantes ne se réduit pas à l'opposition de leur statut et de leurs modes de fonctionnement. En fait, les principes de collaboration avec les milieux professionnels, d'innovation pédagogique et d'intégration de publics hétérogènes, doivent composer avec des pratiques instituées de longue date qui tantôt les favorisent, tantôt les freinent.

#### **DES FORMES DE RAPPROCHEMENT TRÈS DIVERSES ENTRE L'UNIVERSITÉ ET LES MILIEUX PROFESSIONNELS**

Parmi les licences professionnelles créées lors de la première campagne d'habilitation et qui ont été étudiées de façon approfondie (cf. encadré page 4), environ un quart a été élaboré à la suite d'une demande d'organisations professionnelles, de branches ou, plus rarement, d'entreprises. Dans ce cas, les professionnels sont présents tout au long du processus de construction et de mise en œuvre des formations. Ils définissent les besoins, qui correspondent fréquemment à des qualifications bien précises. Ils participent à la sélection des candidats, aux enseignements et aux ju-

rys d'examen. Un grand nombre de ces licences est alors préparé dans le cadre de l'apprentissage ou de contrats de qualification. Ces « demandes externes » de création de licences professionnelles visent pour la plupart à pallier un turn-over important dans des entreprises qui ont des difficultés à attirer et stabiliser des diplômés alors qu'elles souhaitent élever durablement les niveaux de formation sur certains emplois. Ces demandes peuvent également avoir pour objectif de réduire des coûts de formation ou de donner le label de diplôme national à des cursus déjà en place. Si elles contiennent nombre d'aspects réellement nouveaux, elles ne sont pas pour autant la manifestation d'une dynamique d'ensemble dans laquelle l'offre de formation serait essentiellement conditionnée par les besoins des organisations professionnelles ou des entreprises. En effet, les licences professionnelles créées dans ce cadre concernent un nombre restreint de secteurs professionnels fortement structurés ou bénéficient de conjonctures locales favorables mais toujours très spécifiques.

Les licences professionnelles sont le plus souvent créées dans une « logique d'offre ». Les enseignants sont à l'origine des projets, ont l'initiative des démarches et maîtrisent la rédaction des contenus. Ils formulent leur projet sur la base d'intuitions, d'idées, d'analyses plus ou moins détaillées de l'offre de formation et du marché de l'emploi, de contacts ou de relations établies à la suite de contrats de recherches, de stages étudiants, de formations déjà existantes comme par exemple les DU (diplômes d'université). Les modalités d'élaboration des projets, qui sont autant de manières de nouer des relations avec les milieux professionnels, prennent donc des formes diverses et sont d'intensité très variable. Il n'en demeure pas moins que l'implication des professionnels se réalise toujours dans un second temps, sur le mode de la réaction après sollicitation des enseignants. Certaines licences sont élaborées avec pour partenaires principaux des organismes professionnels, des associations de formation ou des instances « intermédiaires », tandis que les entreprises potentiellement concernées ne les ont pas réellement validées. Pour d'autres licences professionnelles en revanche, des contacts directs sont noués avec des entreprises, à la faveur de relations déjà instituées à l'occasion de formations antérieures. Leur mise en œuvre est alors plus étayée et la participation des entreprises davantage garantie. D'une manière générale, même si la logique d'offre procède fréquemment d'une volonté des enseignants de diversifier les débouchés professionnels de leurs étudiants, elle peut correspondre à des préoccupations et des demandes d'entreprises non explicitement formulées.

La place des entreprises dans l'élaboration des licences professionnelles, mais aussi dans les projets tutorés et les stages que doivent réaliser les étudiants, est favorisée par une familiarité des enseignants avec les réalités du monde du travail. Cependant, elle dépend étroitement *in fine* du degré de pertinence du diplôme au regard d'un marché local du travail. De ce point de vue, on peut distinguer quatre types de licences professionnelles :

- celles dont le contenu est articulé à des métiers techniques et industriels déjà bien identifiés ;

- celles qui accompagnent l'émergence ou la redéfinition d'activités, le plus souvent via l'informatique ;
- celles qui ont pour objectif le management de projet dans les PME ;
- celles enfin qui construisent des marchés du travail à partir d'une discipline donnée, comme cela est fréquemment le cas pour les licences professionnelles des UFR de Lettres et Sciences humaines.

Les deux premiers types sont l'occasion de prolonger, voire d'engendrer, un rapprochement avec des entreprises à partir de projets tutorés proposés par ces dernières ou de stages dont les contenus sont proches des objectifs poursuivis par la formation. Pour les deux autres types de licences professionnelles, les liens sont plus relâchés : les sujets des projets tutorés sont donnés par les universitaires ou laissés au libre choix des étudiants ; de plus l'articulation entre les stages réalisés par les étudiants et la formation est plus aléatoire.

## **DES INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES QUI N'ONT PAS TOUJOURS EU L'AMPLEUR ATTENDUE**

Contrairement aux autres diplômes de l'enseignement supérieur, les licences professionnelles ne sont pas associées directement à une seule des composantes de l'université. Elles peuvent être dispensées par des IUT, des UFR, des écoles d'ingénieurs, des instituts, des services de formation continue... Cette particularité devait favoriser des collaborations entre les composantes de l'enseignement supérieur et, ce faisant, éviter que les licences professionnelles soient fortement marquées par une discipline ou soient un simple prolongement des cursus en deux ans.

Les UFR ont pris, dès la première campagne d'habilitation, une place importante dans l'offre de licences professionnelles puisqu'elles ont été à l'initiative de 39 % des projets proposés, juste derrière les IUT (44 %). Au cours des deux années qui ont suivi, leur place est devenue identique à celle des IUT. En parallèle, le poids des UFR de Lettres et Sciences humaines s'est renforcé pour devenir équivalent à celui des UFR de Sciences et technologies. Alors que les projets acceptés lors de la première campagne provenaient le plus souvent de départements de Langues étrangères appliquées, ils se sont étendus par la suite à l'Histoire, la Géographie, la Psychologie, la Sociologie ou les « Arts ». Le mouvement de « professionnalisation » se diffuse donc dans presque toutes les disciplines de l'université.

À ces évolutions qui représentent déjà une nouveauté s'ajoute un fait notable : la participation croissante des lycées à la création de licences professionnelles, par le biais de conventions avec des UFR. Impliqués la première année dans moins de 10 % des projets des UFR, les lycées étaient présents dans plus de 42 % des projets lors de la campagne d'habilitation de 2002. Ces relations contribuent à diffuser au sein d'UFR qui en étaient jusqu'à présent assez éloignées (par exemple celles de Lettres et Sciences humaines) des préoccupations de professionnalisation. Elles leur permettent d'élaborer une offre nouvelle à destination de secteurs tels que l'agriculture ou l'hôtellerie et le tourisme.

En revanche, les collaborations entre UFR et IUT sont plus informelles, fondées plus sur des relations personnelles anciennes que sur de réels échanges institués. Ainsi, l'offre des IUT et celle des UFR sont restées relativement imperméables l'une à l'autre. Par ailleurs, rares sont les licences professionnelles qui associent plusieurs départements d'un même IUT. Les formations dispensées par ces établissements s'inscrivent le plus souvent dans une logique de « spécialisation » de certains DUT. De fait, elles sont centrées sur une fonction ou un domaine technique – voire une activité précise – qui ne reprend qu'un aspect du contenu du DUT. Un grand nombre de licences professionnelles en informatique illustre cette tendance. Cette spécialisation s'accompagne néanmoins d'une volonté affirmée de ne pas enfermer les licenciés dans les seuls aspects techniques et de les préparer aux activités de management, de gestion, d'encadrement, afin de mieux les démarquer des diplômés de l'enseignement technique supérieur court.

Outre le décloisonnement pédagogique, les licences professionnelles pensées en référence à un « enseignement intégré » devaient faire une large place aux « professionnels » dans les équipes d'enseignants. Or, à l'instar du rôle mineur joué directement par les entreprises dans le processus de définition des qualifications, les salariés d'entreprises y sont relativement peu présents. Ce constat vaut aussi pour les licences professionnelles élaborées à partir de demandes externes.

En fait, les intervenants professionnels sont le plus souvent issus d'organismes ayant participé à la phase de rédaction des projets. Membres de chambres de commerce et d'industrie (CCI), de chambres d'agriculture, de centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT), de cabinets de conseils..., ils ne représentent pas directement les futurs employeurs mais sont en relation de travail avec eux. À ces enseignants extérieurs, s'ajoutent également des spécialistes de la formation, qui interviennent au nom d'organismes de formation spécialisés ou à titre personnel. Tous occupent une position professionnelle intermédiaire entre le travail et la formation, qui les prédisposent à investir des formations universitaires professionnalisantes.

L'insuffisance de moyens financiers pour rémunérer ces intervenants « professionnels », généralement soulignée par les enseignants, n'explique qu'en partie la difficulté à impliquer des cadres et ingénieurs d'entreprises dans les enseignements. La volonté politique de réformer substantiellement les relations entre l'université et les entreprises ne s'accommode pas forcément d'une partition des rôles instituée de longue date. Si les entreprises acceptent de s'impliquer dans la formation des jeunes au travers des stages, elles ne sont pas encore prêtes à déléguer leurs salariés pour enseigner.

L'exigence de « partenariat » inscrite dans le texte de création des licences professionnelles se concrétise essentiellement par des « demandes externes » et par l'arrivée d'intermédiaires de la formation. De leur côté, les entreprises s'en tiennent à des modalités d'intervention classiques.

## UNE « MIXITÉ » DES PUBLICS QUI RESTE À CONSTRUIRE

Le dernier aspect de la volonté de réforme qui sous-tend la création des licences professionnelles est la « mixité des publics », qu'il s'agisse de leur statut – étudiants, apprentis ou stagiaires de la formation continue –, de leur diplôme – DEUG, DUT, BTS, BTSA, DEUST –, voire de leur expérience professionnelle préalable. C'est là le principe dont la traduction effective est la plus problématique, surtout pour ce qui concerne la mixité des diplômés à l'entrée en formation. Les trois quarts des inscrits en licences professionnelles lors de l'année 2001-2002 ont un BTS ou un DUT. A contrario, les titulaires de DEUG sont très peu nombreux. Ce phénomène a des explications multiples. En premier lieu, le faible nombre de dossiers de candidature d'étudiants de DEUG montre le peu d'intérêt de ces derniers pour une orientation professionnalisante, même lorsqu'il s'agit de formations dispensées dans les UFR.

Cette tendance est renforcée par les pratiques des enseignants au moment de la sélection des étudiants. Pour ces derniers, la réussite en licence professionnelle suppose que des connaissances techniques et une certaine familiarité avec le travail en entreprise soient déjà acquises. Or le DEUG sanctionne une formation essentiellement théorique et

### LES LICENCES PROFESSIONNELLES DEPUIS LEUR CRÉATION

Depuis leur création en 1999, trois campagnes d'habilitation ont donné lieu à la mise en place d'environ 600 licences professionnelles. Répartie sur l'ensemble du territoire national, l'offre de licences professionnelles est cependant variable selon les académies. Ainsi, elles sont nombreuses à Nancy-Metz, Rennes ou Orléans-Tours, eu égard au nombre d'inscrits à l'université ; à l'inverse, on trouve proportionnellement peu de licences professionnelles dans l'académie de Paris. Lors de l'année universitaire 2001-2002, près de 9 000 étudiants étaient inscrits dans les 347 licences ouvertes (source : Direction de la programmation et du développement du ministère de l'Éducation nationale).

Si les licences professionnelles créées lors des trois campagnes d'habilitation couvrent l'ensemble des activités professionnelles, elles se concentrent toutefois sur trois secteurs : les activités traditionnellement associées à la métallurgie (19 % des licences professionnelles) – la mécanique, l'automatisme, l'électricité-électronique, le génie industriel – le commerce-vente (10 %), et l'informatique et les réseaux (8 %). Par ailleurs, 60 % des licences professionnelles préparent les étudiants à des activités de service et 30 % à des activités industrielles. Enfin, au cours des trois premières années d'habilitation, la place des licences professionnelles préparant à un « travail sur autrui » (travail social, formation, animation culturelle, gestion des ressources humaines, etc.) a eu tendance à se renforcer.

disciplinaire. Aussi séduisante que paraisse l'idée de « reconverter » des diplômés de DEUG par une année d'enseignement professionnel, elle semble difficile à réaliser aux yeux des enseignants dans les conditions actuelles. Les licences professionnelles apparaissent souvent comme des prolongements, des élargissements ou des spécialisations des diplômes de l'enseignement supérieur professionnel. Elles laissent donc peu de place pour des étudiants n'ayant pas suivi ce type d'enseignement. Ce faisant, les enseignants semblent anticiper les réticences des entreprises vis-à-vis des diplômés de DEUG. Des réticences réelles, que l'on retrouve lorsque les professionnels participent à la sélection des candidats, notamment pour des licences professionnelles préparées par apprentissage ou dans le cadre de contrats de qualification.

S'il est peu probable que l'on s'achemine dans les années à venir vers une réelle mixité de diplômés à l'entrée des licences professionnelles, il est néanmoins possible que le développement d'une offre dans les disciplines des Lettres et Sciences humaines soit plus favorable à l'accueil de titulaires d'un DEUG.

L'analyse des réalisations montre que les formes du changement ne peuvent suivre les voies radicales évoquées dans le texte de l'arrêté. Certes, la mise en œuvre de la licence professionnelle s'accompagne de modifications réelles et substantielles dans les UFR : les disciplines ne sont plus la référence centrale du diplôme mais font l'objet de traductions, plus ou moins abouties, en termes de métiers ou de qualifications. Cependant, la licence professionnelle n'a pas provoqué un bouleversement de l'offre des IUT. Elle vient officialiser leur rôle à ce niveau de formation tout en renforçant et en pérennisant le rapprochement entre ces structures et les entreprises, à travers notamment des projets tutorés et des stages parfois articulés aux besoins de ces dernières.

De même, les collaborations entre structures de formation ne se concrétisent qu'à la faveur de convergences d'intérêts et en l'absence de situation de concurrence objective. Par ailleurs, l'accord des organisations patronales à ce texte n'est pas assorti d'une adhésion pleine et entière des entreprises à l'ensemble du processus de construction et de mise en œuvre des formations. Enfin, la question de la mixité des publics est une dernière illustration de la difficulté à prendre en compte de manière simultanée et convergente les besoins des entreprises, l'offre de formation universitaire et les demandes de diplômés des étudiants. Une offre très centrée sur les attentes des entreprises tend à exclure les diplômés de DEUG. À l'inverse, une offre qui procède d'abord d'une volonté de trouver une alternative aux cursus généraux et disciplinaires se heurte à la question de l'insertion immédiate sur le marché du travail.

*Dominique Maillard, Patrick Veneau (Céreq).*

## À LIRE ÉGALEMENT

- « L'offre de licence professionnelle au sein des UFR : jusqu'où peut-on décréter le changement ? », D. Maillard et P. Veneau, *in Les mutations actuelles de l'université*, G. Felouzis (dir.), PUF, à paraître en octobre 2003.
- « Les licences professionnelles, une nouvelle acception de la professionnalisation dans les universités ? », C. Grandgérard, D. Maillard, P. Veneau, rapport Céreq, à paraître au cours de 2<sup>e</sup> semestre 2003.
- « Les licences professionnelles 2000-2001 », H. Frimour, B. Rousseau, *Note d'information*, n° 01.43, ministère de l'Éducation nationale, septembre 2001.
- « Les licences professionnelles, les effectifs en 2001-2002, les diplômés session 2001 », H. Frimour, B. Rousseau, *Note d'information*, n° 02.52, ministère de l'Éducation nationale, novembre 2002.

## ÉTUDE SUR LA PROFESSIONNALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les analyses présentées dans ce *Bref* sont issues d'une étude réalisée par le Céreq, entre 2001 et 2003, sur la professionnalisation de l'université. Cette étude s'appuie sur des données statistiques et des entretiens.

Les résultats concernant les licences professionnelles résultent d'une exploitation statistique réalisée à partir des projets proposés par les universités lors des trois premières campagnes d'habilitation. Sur la base des résultats obtenus pour la campagne 2000, et en fonction des caractéristiques des composantes universitaires et des secteurs d'activité représentés, près de 30 % des licences professionnelles habilitées lors de cette campagne ont été étudiées de façon approfondie.

Des entretiens ont été effectués auprès des universitaires en charge de ces licences professionnelles, qui étaient réparties sur 15 académies, mais également auprès de professionnels partie prenante dans les diverses manières : représentants d'organisations professionnelles, intervenants chargés de cours, cadres ayant participé à des groupes de travail sur les licences...

Cette étude a été conduite par une équipe composée de Dominique Maillard, Georgie Simon et Patrick Veneau (Céreq), Thierry Berthet (Céreq-CERVL), Colette Grandgérard (Institut national de recherche pédagogique), Maïten Bel (Institut d'économie publique-CNRS).